

PROCÈS-VERBAL - CONSEIL D'ÉCOLE
Année scolaire : 2018/2019
Circonscription de LYON 8-2



École primaire	Primaire KENNEDY Lyon 8-2
Coordonnées : Adresse, N° de tél., adresse mail	15, rue Jean Sarrazin, 69008 Lyon 0478741074 / 0693796b@ac-lyon.fr
Direction	Monsieur Boyer

Date	11/02/2019
Ouverture de séance	18 h
Clôture de séance	20 h

Présents / absents excusés

NOM <i>Présents</i>	<i>Absents / Excusés</i>	FONCTION	Membre permanent (cocher)
Mr. QUENIS		Inspecteur de l'Éducation nationale, Circonscription de Lyon 8-2	X
	Mr CORAZZOLE	Adjoint aux affaires scolaires - Maire de Lyon	X
	Mr. LEVY	Adjoint aux affaires scolaires - Maire du huitième	X
Mr BOYER		Directeur	X
Mme SALLE		Professeur des écoles	X
Mme BOCQUENET		Professeur des écoles	X
Mme EL MAJRI		Professeur des écoles	X
Mme COPET remplaçant Mme GAGET		Professeur des écoles	X
Mme JOB		Professeur des écoles	X
Mme LIORET		Professeur des écoles	X
Mme MOULIN		Professeur des écoles	X
Mr CLEMENT-AGONI		Professeur des écoles	X
Mme EL CHEHAB LAURENT		Professeur des écoles	X
Mme REY-HELBERT		Professeur des écoles	X
Mme LABALME		Professeur des écoles	X
Mr MATHON		Professeur des écoles	X
Mme PAJOT		Professeur des écoles	X
Mme PELFORT		Professeur des écoles	X
Mme PONCET		Professeur des écoles	X
Mme RODDE		Professeur des écoles	X
	Mme LE BRIS	Professeur des écoles	X
Mr CUNAT remplaçant Mr BOEKING-DIT-SYDENHAM		Professeur des écoles spécialisé ULIS	X
		Professeur des écoles spécialisée UPE2A	X
Mme VERCHURY		ATSEM	
Mme BEN OTHMAN		ATSEM	
Mme SULTAN		Professeur des écoles/Psychologue scolaire	

Mme PONCELIN	Professeur des écoles/Maîtresse G	
Mme ÉTIENNE	Professeur des écoles/Maîtresse E	
Mme POUDEVIGNE	Infirmière scolaire	
Mme BENOIST	Médecin scolaire	
Mme FRABONI	Assistante sociale	
Mme VERSTRAETE	Médecin PMI	
Mme BAIBOU	Parent élu FCPE	X
Mr BOIDIN	Parent élu FCPE	X
Mme BRICOUT	Parent élu FCPE	X
Mme CHAGOT	Parent élu FCPE	X
Mme CHAUSSENDE	Parent élu FCPE	X
Mme CHORFA	Parent élu FCPE	X
Mme GUEMMAZ	Parent élu FCPE	X
Mr GUERREIRO-JOAO	Parent élu FCPE	X
Mme GUIGNON	Parent élu FCPE	X
Mme KANIA	Parent élu FCPE	X
Mme LORIN	Parent élu FCPE	X
Mme MOKHTARI	Parent élu FCPE	X
Mr MOKHTARI	Parent élu FCPE	X
Mme PILLET-SULPICE	Parent élu FCPE	X
Mme SPANO	Parent élu FCPE	X
Mme IORI	Parent élu FCPE	X
Mme VIALET	Parent élu FCPE	X
Mme PERRIN	Parent élu FCPE	X
	Parent élu FCPE	x
Mme CHAUVEL	Responsables de secteur (Ville de Lyon)	X
Mme CHELLALI	Directrice ALAE	
Mr LEFEBVRE	Directeur adjoint ALAE	
Mme LIEGEOIS	Déléguée Départementale de l'Éducation nationale	X
Mme COULON	Déléguée Départementale de l'Éducation nationale	

Pouvoirs membres de droit absents



Groupe scolaire

Kennedy Lyon 8

Deuxième CONSEIL D'ÉCOLE Année scolaire 2018-2019

Objet : Ordre du jour du second conseil d'école.
Cet ordre du jour pourra être modifié si besoin

Madame, Monsieur,

Le premier conseil d'école se tiendra le **lundi 11 février 2019**, de 18h à 20h, dans les locaux de l'école, en salle de réunion élémentaire.

L'ordre du jour est constitué des points proposés par les différents participants :
(merci de me signaler rapidement tout point supplémentaire que vous souhaiteriez voir aborder)

1. Le procès-verbal désignation du secrétaire de séance – tour de table
2. Prévision d'effectifs rentrée 2019-2020 – ULIS – UPE2A
3. Calendrier scolaire / absentéisme / retards
4. **Évaluations nationales – Point d'étape CP Février 2019**
5. Passages / liaisons GS-CP et école-sixième / AFFELNET
6. Climat scolaire
7. Travaux : Points sur les travaux
8. Bilan PPMS / alerte incendie / Comité Hygiène Santé
9. Bilan LivrEval / LSU
10. OCCE
11. Carnaval / Fête de l'école en lien avec l'ALAE ? / Photos de classes

Cordialement,
Le président du conseil
Hervé Boyer

Les participants membres de droit ou invités :

- les représentants des Parents d'élèves et les suppléants,
- l'Inspecteur de l'Éducation nationale de la Circonscription de Lyon 8-2
- le Maire de Lyon ou son représentant,
- la Maire d'arrondissement ou son représentant,
- les Responsables de secteur et de proximité de la Ville de Lyon,
- la Déléguée Départementale de l'Éducation nationale,
- les membres de l'équipe médico-sociale,
- les ATSEM,
- les enseignants de l'école et du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté.
- les Responsables d'accueil de loisir

Compte-rendu du conseil

1. Tour de table

Rapporteur Parents : Mme KANIA

Rapporteurs enseignants : M. BOYER

La synthèse sera effectuée par Monsieur BOYER et présentée aux rapporteurs pour validation

2. Prévision d'effectifs rentrée

IEN Lyon 8^{ème} Lyon 2^{ème} PREVISION EFFECTIFS rentrée 2019

Ecole : GROUPE SCOLAIRE KENENDY
ZONE : DIF
OUVERTURE POSSIBLE (seuil jusqu'à -5 ou seuils dépassé) OUI élémentaire (et maternelle si...)
FERMETURE POSSIBLE (seuil jusqu'à +5 ou seuil dépassé) NON

	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	TOTAL	dont		
						Élèves allophones	Elèves handicapés reconnus MDPH	Elèves en attente de reconnaissance MDPH, dossiers envoyés ou en cours (date envoi dossier)
2018-2019	0	53	35	49	137	4	5	1
2019-2020	0	52	52	35	140			

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL	dont		
							Élèves allophones	Elèves en situation de handicap reconnus MDPH	Elèves en attente de reconnaissance MDPH, dossiers envoyés ou en cours (date envoi dossier)
2018-2019 <i>Hors Ulis</i>	59	48	43	53	36	239	12	5	1
2018-2019 <i>Ulis</i>	0	2	3	2	6	13			
2019-2020 <i>Hors Ulis</i>	50	60	49	44	54	257			
2019-2020 <i>Ulis</i>	?	?	2 ?	3 ?		13			

Observations :

1. Avez-vous eu une ouverture ou une fermeture ces deux dernières années.

NON

2. Avez-vous des locaux disponibles, quels sont-ils (salle vide, salle d'arts visuels, BCD autres...).

OUI

3. Votre école a-t-elle des spécificités à prendre en compte ?

Double dispositif d'inclusion

Par ailleurs de nombreux logements sont en cours de construction.

De fait, les effectifs pourraient connaître une légère hausse et restent soumis à un comptage régulier...

Quelques élèves nouveaux arrivent en général sur l'école chaque rentrée. D'autres partent...

Les nouvelles constructions (Foyer + habitations) situées entre la rue Paul Santy et l'avenue Général Frère dépendront du groupe scolaire Pasteur. Seules d'éventuelles dérogations pourraient impacter l'école.

L'école restera sur un statut de Zone difficile.

Élèves notifiés par la MDMPH :

Actuellement l'école accueille 13 élèves en Unité locale d'inclusion scolaire 12 avec l'aide d'une AESH (27h)

Deux élèves bénéficient d'une **aide humaine mutualisée** pour environ 6-7 h chacun

10 élèves (5 en maternelle et 5 en élémentaire) bénéficient d'une aide humaine individualisée pour un total de 120 h.

Toutes ces notifications requièrent l'emploi de 7 personnes pour 147 heures de notifications. Le directeur remercie Monsieur l'Inspecteur et Madame le Cheffe de bureau des personnels d'accompagnement pour leur soutien dans la gestion complexe des aides humaines sur l'école.

3. Calendrier scolaire / absentéisme

RAPPEL du calendrier scolaire

"Lyon 8ème (69008)" appartient à la Zone A

Vacances

Zone A

Académies :
Besançon, Bordeaux,
Clermont-Ferrand, Dijon,
Grenoble, Limoges, Lyon,
Poitiers

Zone B

Académies :
Aix-Marseille, Amiens, Caen,
Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice,
Orléans-Tours, Reims, Rennes,
Rouen, Strasbourg

Zone C

Académies :
Créteil,
Montpellier, Paris,
Toulouse,
Versailles

Prérentrée des enseignants

Reprise des cours : vendredi 31 août 2018

Rentrée scolaire des élèves

Reprise des cours : lundi 3 septembre 2018

Vacances	Zone A	Zone B	Zone C
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 20 octobre 2018 Reprise des cours : lundi 5 novembre 2018		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 22 décembre 2018 Reprise des cours : lundi 7 janvier 2019		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 16 février 2019 Reprise des cours : lundi 4 mars 2019	Fin des cours : samedi 9 février 2019 Reprise des cours : lundi 25 février 2019	Fin des cours : samedi 23 février 2019 Reprise des cours : lundi 11 mars 2019
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 13 avril 2019 Reprise des cours : lundi 29 avril 2019	Fin des cours : samedi 6 avril 2019 Reprise des cours : mardi 23 avril 2019	Fin des cours : samedi 20 avril 2019 Reprise des cours : lundi 6 mai 2019
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 6 juillet 2019		

Informations complémentaires

- *Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en congés le vendredi soir après les cours.*
- ***Pour l'année 2018-2019, les classes vaqueront le vendredi 31 mai 2019 et le samedi 1er juin 2019.***
- ***Pour l'année 2019-2020, les classes vaqueront le vendredi 22 mai 2020 et le samedi 23 mai 2020.***
- *Début des vacances d'été : les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.*
- *Pour les enseignants, deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques.*

Comme chaque année le directeur rappelle que l'école est un lieu essentiel pour l'accès à la connaissance et l'assiduité fait partie des obligations qui s'imposent à l'élève comme à ses parents.

*« L'assiduité aux enseignements obligatoires prévus à leur emploi du temps est un des devoirs des élèves.
Les vacances prises par les parents en dehors des congés scolaires fixés par le calendrier scolaire national **ne constituent pas un motif légitime d'absence.**
En effet, il n'est pas possible d'envisager des vacances «à la carte», qui perturberaient le fonctionnement de la classe et nuiraient à la scolarité. »
(Source : Eduscol)*

De fait, il n'appartient pas aux enseignants de fournir à l'avance les devoirs ou les leçons effectués, ce qui pourrait être interprété comme une approbation de ces absences.

Les parents sont garants du respect de l'obligation d'assiduité par leur enfant ; ils doivent respecter et faire respecter les horaires de l'école. (art. 2.2 du règlement départemental des écoles)

RAPPEL :

L'école ouvre ses portes à 8 h 20 et les ferme à 8h30, les élèves rejoignent (au fur et à mesure de leur arrivée) directement leurs classes où ils seront accueillis par leurs enseignants. Les AVS et emplois civiques veillent à la bonne circulation dans les escaliers. Les parents ne seront pas autorisés à monter dans les classes (sauf cas très particuliers : élèves en béquilles si besoin...).

À 14 h 05 (fermeture 14h15), regroupés par les animateurs de l'ALAE, les élèves demi-pensionnaires sont accompagnés directement. Les autres élèves rejoignent leurs classes.

Les sorties se poursuivront au niveau du grand portail.

4. Évaluations nationales – Point d'étape CP février 2019.

Monsieur l'inspecteur de l'Éducation nationale de la Circonscription de Lyon 8-2 répond aux différentes questions posées par les parents élus :

❖ Disposer des résultats d'ensemble des tests de CP de l'école Kennedy ? Niveau moyen des élèves de l'école de CP ? Comparaison avec d'autres écoles de la ville de Lyon ? Mesures relatives à ces résultats ?

Monsieur l'Inspecteur explique que ces évaluations ont pour but d'aider les enseignants à préparer leur classe et des séances adaptées aux difficultés rencontrées. Les résultats ne sont donc communiqués qu'aux seuls parents des élèves concernés.

Monsieur l'Inspecteur rappelle que dans le cadre de l'École de la confiance, il n'est pas prévu de « benchmarking ». En effet, la comparaison n'apporterait rien aux élèves.

La deuxième session de ces évaluations (CP uniquement) a pour but d'appuyer et d'évaluer la progression des élèves.

L'ensemble de l'équipe met tout en œuvre pour aider les élèves les plus en difficulté par un enseignement explicite, progressif et davantage personnalisé. En ce sens, Monsieur l'Inspecteur rappelle que deux formations spécifiques ont été mise en place en direction des enseignants : 9h en mathématiques et 9 h en français.

Interrogé par les Parents élus, Monsieur l'Inspecteur précise également que dans les zones concernées, les CP dédoublés sont une réussite à confirmer, avec pour objectif de réduire à 10% l'écart entre l'ordinaire et la REP.

❖ Point d'information au conseil d'école sur la future loi École de la confiance qui prévoit la création d'« établissements publics des savoirs fondamentaux ».

« Permettre la création d'établissements publics des savoirs fondamentaux La commission a adopté un amendement créant un nouveau type d'établissement public local d'enseignement (article 6 quater). Il s'agit de permettre le regroupement d'écoles avec un collège au sein d'un même établissement public local d'enseignement, à l'initiative des collectivités territoriales de rattachement de ces écoles et de ce collège. Ce type d'établissement, qui peut être organisé avec plusieurs sites en réseau, se nommerait « établissement public des savoirs fondamentaux », traduisant le fait qu'y seraient proposés tous les niveaux de la scolarité obligatoire et donc des savoirs fondamentaux, de la petite section à la troisième. »

Il s'agit d'un amendement adopté par l'Assemblée nationale dans le cadre du projet de Loi n° 1481 « École de la confiance » : article additionnel (3 ter) insérer après l'article 6 après la section 3bis du chapitre 1^{er} du titre II du livre IV du code de l'éducation.

Pour l'heure, il ne s'agit que d'un projet de Loi.

5. Passages classes supérieures et en 6^e

Les décisions de passages seront soumises aux parents avant début mai (date légale à préciser).

Les décisions de maintien dans le cycle ou de saut de classe seront soumises à Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation nationale.

Rappel : La GS marque la fin de la maternelle le CE2 marque la fin du cycle 2, la fin du cycle 3 se fait en 6^e.

Sixième

Les inscriptions sont réalisées à travers un logiciel : AFFELNET

Les documents seront distribués début mars (Volet 1) / fin mars (Volet 2) les résultats devraient être connus mi-juin.

Les parents déclarent sur l'honneur le domicile de leur enfant. Ce document est conservé à l'école. **Mise en garde particulière : toute tentative de « triche » sur l'adresse fait risquer aux familles de se voir attribuer potentiellement n'importe quel collège de Lyon.**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie précise que c'est bien l'adresse du domicile de l'élève qui génère son collège d'affectation et non l'école.

POUR TOUS : Un seul vœu autre que le collège de secteur est autorisé par dérogation, MAIS à partir de critères précis de priorité.

Attention ! POUR LES ÉLÈVES DÉPENDANTS DU COLLÈGE ALICE GUY, il faudra rester vigilant quant aux capacités d'accueil de ce collège.

Pour le privé, les parents doivent effectuer personnellement les démarches. L'enfant reste inscrit sur le collège de secteur dans AFFELNET.

Des journées portes ouvertes devraient être organisées par le collège de secteur : LONGCHAMBON. Les élèves de CM2 devraient également visiter le collège.

6. Le climat scolaire

Grâce à l'intervention de Monsieur l'Inspecteur de Circonscription, l'inspecteur d'académie a octroyé à titre exceptionnel deux emplois civiques sur l'école. Sana et Thomas ont pris leurs fonctions à la rentrée des vacances de Noël. Leur mission principale est d'accompagner les élèves. Accueil du matin (et après-midi), gestion des retardataires, aide sur les temps d'EPS, d'arts visuels... accompagnements en sortie scolaire

Ils n'ont pas la responsabilité directe des élèves qui reste du ressort des enseignants ou du directeur.

À noter : ils gèrent également les garderies du matin (contrat VDL)

Concernant les différents problèmes de violence et de harcèlement soulevés au cycle III (et CE2) depuis le début de l'année deux interventions sont prévues :

- La première sera portée par l'équipe enseignante et un intervenant de la MAE dans le cadre du projet : « Vinz et Lou stoppent la violence ! »

Ce projet propose cinq dessins animés pour aborder la violence et le harcèlement entre pairs. Les 7-12 ans sont invités à réfléchir sur les pratiques violentes, mais sans aspect moralisateur.

Les objectifs pédagogiques sont les suivants :

- Parler et échanger sur les violences entre élèves
- Sensibiliser les enfants à la responsabilité de leurs actes pour prévenir les violences (**harcèlement**, cyberharcèlement, **discrimination**, jeux dangereux, **intimité**)
- Apprendre à identifier une situation de violence pour mieux l'éviter et favoriser le recours à l'adulte.

Descriptif

Chaque séance commence par le visionnage d'un des 5 dessins animés permettant d'initier le dialogue entre élèves et d'échanger sur les éventuelles difficultés rencontrées. La bande dessinée associée reprend les épisodes de la série et permet de prolonger la réflexion.

Extrait du dispositif - Vinz et Lou stoppent la violence - Torero du préau

Produit par TRALALERE, réalisés avec le soutien de la MAE et de la CASDEN. © 2014 Tralalere

Le directeur remercie Mr Thomas FARIZON Chargé de Prévention à la MAE du Rhône.

- Le second sera porté par le SMSS de la Ville de Lyon, l'Infirmière Mme POUDEVIGNE et l'Assistante sociale Mme FRABONI interviendront au côté de l'équipe enseignante

7. Le Plan Particulier de Mise en Sécurité / Exercice d'alerte incendie

L'exercice de validation du PPMS « risque majeur » sera réalisé en période 4.

Le PPMS « alerte-intrusion » doit toujours faire l'objet de travaux.

Les exercices d'« évacuation incendie » se sont déroulés de manière satisfaisante.

8. Travaux

Rappel de la liste transmise lors des derniers conseils d'école :

LISTE DES TRAVAUX EN MATERNELLE :

- Revêtement sol de protection des jeux (sur certaines parties)
- **Les gouttières ont été nettoyées vers classe de Madame SALLE suite à des fuites récurrentes.**
- Butte à raser (?)
- Rehausse du portail cour – **à venir**
- Fenêtres (budget alloué – courrier de Madame BRUGNERA du 26 avril 2017) – **ces travaux sont suspendus en attendant la reconstruction du groupe scolaire.**
- État général du bâtiment.
- État général des salles de classe
- Problématique d'un bâtiment de type « Pailleron »
- Chauffage excessif et souvent défaillant – **la situation a été régularisée cette année.**
- Isolation du bâtiment

LISTE TRAVAUX ÉLÉMENTAIRE :

Les stores dans les classes ont été changés en fin d'année scolaire dernière, mais certains sont déjà défectueux. Les panneaux de basket ont été changés.

- Remplacer les dalles abîmées ou enlevées dans les salles de classes et couloirs
- Interphone à déporter sur le portail et mise en ligne sur l'ALAE et le restaurant scolaire – **à venir**
- **Cours de récréation : nombreux trous / PROBLÈME DE SÉCURITÉ**
- Stade : fosse de saut (signalé, mais en attente), trous...
- Fenêtres (budget alloué – courrier de Madame BRUGNERA du 26 avril 2017) – **ces travaux sont suspendus en attendant la reconstruction du groupe scolaire.**

- Toiture à refaire – **l'agent de la Ville de Lyon a réussi à colmater les fuites décelées.**
- État général du bâtiment.
- État général des salles de classe
- Problématique d'un bâtiment de type « Pailleron »
- Chauffage parfois excessif et défaillant à certains moments
- Isolation du bâtiment – températures très élevées en périodes chaudes

Et aussi...

- *Des bambous (qui poussent !) pour occulter un peu l'espace entre le parc et la cour de l'école. Mais aussi entre la cour maternelle et la rue.*
- *La remise en service et l'amélioration des points d'eau pour l'arrosage de la cour et de nos espaces fleuris*
- *Réparer le récupérateur d'eau de pluie...*
- ...

Un projet de reconstruction est en cours d'étude et devrait être proposé prochainement pour accord.

À suivre...

9. Livret scolaire Unique

Les bulletins sont désormais remis aux familles de manière électronique via le Livret scolaire universel (LSU), **seul outil officiel dans l'évaluation des élèves.**

Les familles ont reçu par courriel et par courrier dans les cahiers de liaison, leurs identifiants uniques. À terme il s'agira de ne plus imprimer systématiquement les livrets. Des problèmes d'accessibilité à élucider ? Merci de bien penser à les signaler.

10. OCCE / Bilan financier.

Les comptes de l'école pour l'exercice 2017-2018 ont été validés par l'OCCE.

Madame EL CHEHAB et Mr BOYER sont les gestionnaires des comptes de l'OCCE pour l'élémentaire et par Mesdames GAGET et JOB.

Ceux-ci restent accessibles sur demande écrite aux parents qui le désirent.

11. Carnaval / fête de l'école / Dictionnaires

Carnaval

Le carnaval aura lieu le 22 mars vers 9 h 30 à 10 h 30. Présence de la police municipale. Les encadrants devront porter une chasuble. Attention aux éventuels colis suspects sur le parcours.

Un carnaval dédié a lieu en maternelle le 5 mars, chaque classe choisissant son thème (comme en élémentaire).

Merci à l'ALAE pour leur aide auprès de certaines classes.

Fête de l'école

En lien avec l'ALAE ?

Prévue fin juin

Besoin de parents supplémentaires. Les enseignants sont les bienvenus.

Pas d'annulation de la garderie de 16 h 30 à 17 h 45

Tombola /....

Convention pour l'occupation des locaux et des matériels de la ville de Lyon : **la convention sera bientôt présentée.**

La remise des dictionnaires aux élèves sortants est prévue début juillet.

12. Photos de classes

Elles auront lieu le 11 mars 2018 dans la journée pour toute l'école.

Relevé de décisions

Si une décision est adoptée par vote, il est impératif de voir apparaître le nombre de votants (uniquement les membres de droit) et le résultat du vote avec le détail des voix pour, contre, abstentions et des nuls.

Lyon le 11/02/2019

Rédigé par le président du conseil d'après les notes du secrétaire de séance

Président de séance : directeur/	Secrétaire de séance
	Mme KANIA